

Comité de Pilotage Enfance & Jeunesse

Table ronde

« L'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES ACCUEILS MUNICIPAUX »

Jeudi 8 octobre 2009, 19h, Mairie de Véretz

COMPTE-RENDU

Tour de Table

Etaient présents :

Table ronde « INTERVENANTS DE L'ENFANCE »

Mme. **Adeline TREHIN**, secrétaire du Club de roller « Evretz » ;
Mme. **Sylvie IMBERT**, ATSEM commune de Véretz ;
Mme. **Annick DUREAU**, ATSEM commune de Véretz ;
Mme. **Karine BERTRAND**, association Entraide Naissance Handicap 37 (AVS) ;
Mme. **Catherine DAUSSIN**, directrice ALSH 3-6 ans, commune de Véretz ;
M. **Jacques DUTEIL**, président de l'association « groupe fusion baroque », intervenant en arts plastiques ;
M. **Olivier LEJEAU**, directeur ALSH 11-17 ans, commune de Véretz ;
Mme. **Angélique GARNIER**, animatrice 6-11 ans et surveillante de cantine ;
Mme. **Stéphanie COUÉDEL**, animatrice ALSH 3-6 ans, directrice ALSH d'été ;
M. **Rémy DUMOND**, association sportive Véretz basket ;
M. **Dominique SOUVENT**, inspecteur de l'Education nationale

Rapporteur : Mme. **Corinne AUGE-GOUILLOU**, Commune de Véretz, adjoint en charge de l'Enfance et de la Jeunesse,

Table ronde « FAMILLES »

M. **Christophe DOYEN**, vice-président club de Roller « Evretz » ;
M. **Laurent AURY**, parent d'élève ;
Mme. **Pascale PICHOT**, parent d'élève ;
M. **Yann GACHET**, parent d'élève ;
Mme. **Valérie ROBISSON**, parent d'élève, présidente de l'APE ;
Mme. **Johanne BRETON**, parent d'élève,
Mme. **Danièle SIMON-GARNIER**, parent d'élève, professeur d'EPS ;
Mme. **Marie-Christine FILLOU**, présidente de l'association « Handiping 37 » ;

Rapporteur : M. **Olivier ROUSSEAU**, Commune de Véretz, service enfance jeunesse,

Table ronde « ELUS LOCAUX »

Mme. **Viviane REPUSSARD**, adjointe au Maire en charge des sports et de la vie associative, enseignante retraitée ;
Mme. **Huguette BRIET**, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
Mme. **Valérie PINHEIRO**, conseillère municipale ;
Mme. **Nicole BIGARRE**, membre du CCAS de Véretz ;
Mme. **Marie-Joseph DELINGETTE**, adjointe en maire en charge des affaires sociales, membre du CCAS de Véretz ;
Mme. **Annabelle FONTAINE**, présidente de l'association Entraide Naissance Handicap 37 ;
Mme. **Danièle GASTOU**, conseillère municipale ;

Rapporteur : Mme. **Christine CHEVALIER**, conseillère municipale,

Discussions en tables rondes

Chacun des participants prend place au sein de l'une des trois tables rondes, consacrée pour chacune à un thème spécifique :

- Le point de vue des familles (familles)
- Représentations et problèmes liés au handicap (intervenants de l'éducation)
- L'accueil collectif des enfants atteints de handicaps : cadre et difficultés (élus)

Le point de vue des familles

Les échanges entre les participants ont permis d'exposer le point de vue des familles :

Le souhait des familles reste avant tout la socialisation de leur enfant avec les autres, pas obligatoirement dans le cadre d'un milieu éducatif ordinaire, même si cela est une solution privilégiée.

Les dispositifs mis en place (loi de 2005, auxiliaires de vie scolaire...) sont de l'avis des familles peu claires, insuffisants et surtout faciles à contourner.

Les démarches d'accueil ne peuvent dans ce contexte être liées qu'à des circonstances particulières, à la volonté de directeurs d'écoles, d'enseignants ou d'associations. Dans la majorité des cas, les réticences à accueillir un enfant sont liées à la méconnaissance du handicap, à la peur de ne pas « savoir gérer », ou que l'enfant demande une attention trop importante. Les familles précisent, de par leur expérience, que ce problème se pose plus généralement pour tous les enfants « hors normes », que ce soit en raison de problèmes de comportement ou de difficultés scolaires trop importantes, et pas uniquement en raison d'un handicap.

Les familles déplorent le fait que l'accueil des enfants atteints de handicaps soit basé sur le seul volontariat de quelques personnalités impliquées dans cette problématique, or la volonté manque, que ce soit dans les écoles ou même dans certaines associations.

Les familles estiment que les intervenants (professeurs, animateurs, intervenants sportifs) ont une connaissance trop médiocre du handicap, ne font que trop rarement la démarche de se former pour faciliter l'intégration des enfants et dédramatiser. Des pistes de réponse pourraient passer par : la formation du personnel, l'explication et l'implication des autres enfants, le travail en réseau et la mise en place de pédagogies et de méthodologies adaptées.

En conclusion, les parents sont les mieux placés pour connaître les capacités de leur enfant et peuvent de ce fait tout à fait comprendre que l'intégration se fasse « à la carte ».

Représentations et problèmes liés au handicap

Les échanges entre les participants ont permis d'exposer le point de vue des intervenants de l'éducation :

Les situations de handicap léger sont faciles à gérer, surtout si l'information circule correctement entre les familles, les enfants et les équipes. Dans ces conditions, les enfants sont en mesure de comprendre la situation et les équipes d'encadrement ne formulent pas de réticences particulières.

Les intervenants souhaitent pouvoir être en mesure de cerner le mieux possible les besoins de ces enfants et établir une relation de confiance avec la famille.

Dans d'autres cas de figure, les situations sont jugées trop difficiles à gérer (enfants violents, mise en danger du groupe).

En ce qui concerne les handicaps plus lourds, plus de travail est nécessaire pour offrir un accueil de qualité. Ce travail doit intégrer la fourniture de soin, une réflexion sur les des activités aménagées et leur articulation avec les activités ordinaires, auxquelles l'enfant peut prendre part.

Les intervenants du milieu éducatif soulignent que le seul critère opérationnel susceptible de dire si l'accueil trouve ses limites reste en fin de compte l'aptitude de l'enfant à entrer dans le cadre des objectifs pédagogiques de la structure d'accueil. Si cette condition ne semble pas pouvoir être atteinte, l'accueil dans la structure n'est alors pas souhaitable pour l'enfant et ses camarades.

En conclusion, les intervenants font part de leur besoin d'une formation de base en matière de prise en charge des handicaps, d'une meilleure familiarisation avec les situations rencontrées, d'un échange constant avec les familles concernées, pour pouvoir appréhender au mieux les besoins des enfants.

L'accueil collectif des enfants atteints de handicaps : cadre et difficultés

Les échanges entre les participants ont permis d'exposer le point de vue des élus :

Les élus souhaitent offrir une intégration de qualité aux enfants et leur permettre de s'épanouir dans le cadre des services offerts par la commune. Les élus constatent néanmoins que les aides sont limitées et souvent réservées aux enfants atteints de handicaps sévères.

Le travail devra porter sur deux axes, en lien avec les différents partenaires (DDJS, MDPH, associations, familles) :

- La mise aux normes des locaux, l'école étant un objectif prioritaire dans la mesure où sa mise aux normes est obligatoire. Le problème porte en revanche sur les accueils extrascolaires.
- L'accompagnement à offrir pour permettre une intégration dans de bonnes conditions :
 - o L'ensemble du personnel (ATSEM, instituteurs, animateurs) devra être sensibilisé et formé. La Commune peut pour ce faire signer une convention de partenariat avec des organismes de formation (la MDPH, l'UNCV) pour permettre une première familiarisation et enseigner les erreurs à ne pas commettre. Il sera nécessaire de définir qui sera à même de pouvoir bénéficier des formations.
 - o Sur le plan des activités proposées, les élus estiment que l'intégration de l'enfant est possible et souhaitable dans la mesure où l'enfant ne court pas le risque de se sentir différent des autres, engendrant par-là même une souffrance.
 - o Il est en outre important de veiller à faire participer les parents et à les informer régulièrement.
 - o L'encadrement devra être suffisant et si nécessaire accentué dans la mesure où un animateur peut difficilement prendre en charge un groupe de 8 enfants sont un demandant une attention particulière.

En conclusion, les élus estiment qu'il sera nécessaire de mieux cerner les besoins avant de pouvoir définir les priorités. L'élaboration d'un questionnaire à distribuer aux familles pourrait être un moyen intéressant de recenser le nombre d'enfants concernés et le type de difficultés rencontrées. Le questionnaire pourrait être diffusé dans le *Petit Véretzois*, dans les écoles, chez les médecins. Une diffusion large devrait permettre de recenser également les enfants scolarisés ailleurs.

Synthèse et propositions finales

Au terme des trois tables rondes et de la présentation des synthèses élaborées par chaque groupe, les participants échangent leurs points de vues et font part de leurs remarques.

Les principales conclusions en sont les suivantes :

- Le personnel intervenant auprès des enfants est insuffisamment formé et préparé à faire face aux situations de handicap. Un effort devra donc s'effectuer en ce sens.
- Il sera nécessaire de disposer en interne de personnes ressources aptes à examiner les solutions, à sensibiliser et à faire avancer les autres intervenants. Cette personne ne devra pas nécessairement prendre en charge les enfants concernés.
- Il manque des liens entre les différents services (école, accueils de loisirs, restauration scolaire). Cette question demanderait une dynamique globale association l'ensemble des acteurs de l'éducation.

A Véretz, **le 22 octobre 2009**

L'Adjointe au Maire en charge de l'Enfance,
de la Jeunesse et de la Citoyenneté,

Corinne Augé-Gouillou